



Toutes les associations ont-elles droit à une subvention ?

Fiche pratique publié le 11/06/2014, vu 389 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Besoin d'une subvention pour financer le fonctionnement ou les activités de votre association ? Une subvention publique est une somme d'argent attribuée par un puissance publique (Etat, établissement public, collectivité territoriale : mairie, département, commune...), généralement en vue de la réalisation d'un projet précis. Dans quelles mesures les associations ont-elles droit aux subventions ?

Toute association, légalement déclarée, exerçant une activité d'intérêt général peut, en principe, demander et recevoir des subventions. S'il s'agit d'une [association sportive](#), celle-ci doit disposer de l'[agrément](#) Jeunesse et sports.

[Voir le guide](#)